Dépistage itinérant de la Rétinopathie diabétique en Dordogne

Rétinographie avec lecture différée sans présence du patient

Pourquoi dépister la rétinopathie diabétique ?



1ère cause de déficience visuelle évitable en France

Diagnostic précoce de rétinopathie diabétique : mise en œuvre d'un traitement préventif efficace de la déficience visuelle



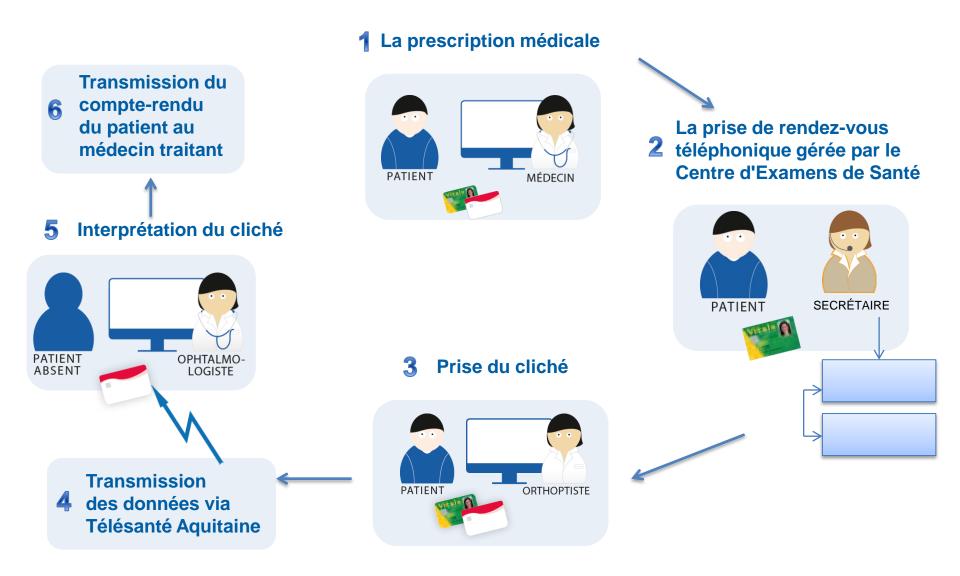
Un constat : un dépistage de la RD insuffisant

Près de 40% des diabétiques ne sont pas dépistés depuis plus de 2 ans, et le taux de dépistage reste stable.

Une problématique en Dordogne

- Besoins de soins ophtalmologiques croissants : augmentation et vieillissement population, obésité, sédentarité, ...
- Une offre de soins insuffisante
- Difficulté d'accès au dépistage
 - O Délai de rendez-vous souvent important : 6 mois et plus
 - Éloignement géographique des patients en zone rurale
 - Précarité

Le réseau de dépistage coordonné développé en Dordogne



Les acteurs du dépistage

Les partenaires :

- L'Assurance Maladie (CPAM, CES, ELSM), l'Agence régionale de santé, 3 orthoptistes, 3 ophtalmologistes et les médecins traitants.

Les patients concernés :

- Patients diabétiques de moins de 70 ans sans rétinopathie diabétique connue
- N'ayant pas eu d'examen ophtalmo depuis plus de 2 ans
- Sans cataracte (connue)

Les outils pour un dépistage itinérant

Rétinographe portable non mydriatique de type caméra main

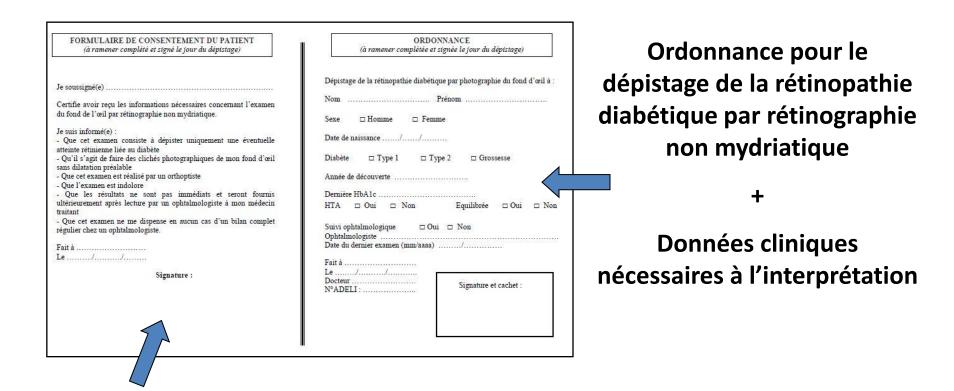
+

Une messagerie sécurisée





La prescription du dépistage



Recueil du consentement du patient

La fiche de liaison – Compte-rendu de la télé-expertise

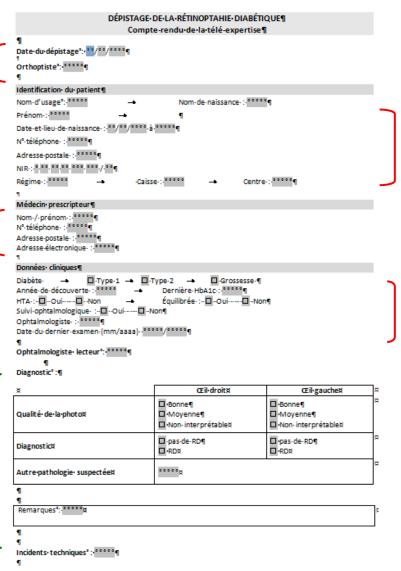
Date du dépistage et identité de l'orthoptiste

Coordonnées du médecin traitant

Identité de l'ophtalmologiste

+

Diagnostic du dépistage



Identification du patient

+ données nécessaires à la facturation à distance

Données cliniques utiles à l'interprétation par l'ophtalmologiste

La valorisation des actes

- Création de 2 actes de dépistage de la rétinopathie diabétique (Décision UNCAM du 17/12/2013)
 - AMY 6,1 ou 6,7 pour l'orthoptiste : TP sur AMO
 - BGQP 140 pour l'ophtalmologue : TP sur part obligatoire et part complémentaire



Premiers actes de télémédecine remboursables inscrits à la nomenclature

Evaluation de l'action

Evaluation quantitative:

13 séances organisées en 2017.

Nombre de patients ayant bénéficié de l'examen : 148 au 30.11.2017 (168 en 2016)

Evaluation qualitative:

Les partenaires à l'expérimentation envisagent une évaluation destinée à mesurer l'efficience de l'action.

Il s'agira de mesurer le taux de rétinopathies diagnostiquées et le suivi effectif par l'ophtalmologiste suite à dépistage positif.